

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-25

**Objet : AIDE AUX FAMILLES POUR LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS
(ex – CLSH)**

Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire

Dans le cadre de sa politique en matière de Jeunesse, la Ville de Metz a décidé en 2008 d'attribuer, une participation financière de 1,50 € par jour, sans condition de revenu, pour chaque enfant messin participant à un séjour ou un accueil collectif de mineurs au cours des vacances scolaires. Cette participation est directement déduite aux familles par l'association organisatrice.

Pour la saison 2010/2011, une enveloppe estimative destinée à financer cette participation, pour les accueils réalisés d'octobre 2010 à août 2011, a été attribuée à certaines associations en début d'année dans le cadre du conventionnement. Cette somme est réévaluée en fin d'année si un nombre plus important d'enfants est accueilli. C'est le cas pour La Fédération Départementale de Moselle Familles de France qui a réalisé 7 275 journées d'accueil (estimation initiale à 5 416), pour le Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny qui en a réalisé 8 025 (estimation initiale 7 000) et pour le Centre Socioculturel de Metz-Centre qui en a réalisé 3 979 (estimation initiale à 3 500). Compte tenu des premiers versements accordés par délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2011, le solde restant à verser pour chaque association s'élève respectivement à 2 788,50 €, 1 537,50 et 718,50 €.

Les associations non conventionnées sont quant à elles subventionnées en une seule fois en fin d'année pour les accueils réalisés d'octobre 2010 à août 2011. C'est à ce titre qu'il est proposé d'accorder une subvention de 6 183 € pour les 4 122 journées d'accueil au bénéfice d'enfants messins réalisées par l'association Du Côté Des loisirs, l'association Carrefour, l'association Action pour la Jeunesse, l'Enfance et la Famille (A.J.E.F.57), le Centre Culturel d'Anatolie, le Centre Socioculturel Talange, le Centre Socioculturel La Louvière et l'association Aroéven.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la politique de la Ville de Metz dans le cadre de l'aide aux familles pour les accueils collectifs de mineurs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'accorder les subventions suivantes au titre de l'aide aux familles pour les accueils collectifs de mineurs pour un montant total de **11 227, 50 €** :

| | |
|--|------------|
| - Fédération Départementale Familles de France | 2 788,50 € |
| - Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny | 1 537,50 € |
| - Centre Socioculturel de Metz Centre | 718,50 € |
| - Association Du Côté Des Loisirs | 4 125,00 € |
| - Association Carrefour Metz | 1 513,50 € |
| - Association Action pour la Jeunesse, l'enfance et la Famille | 259,50 € |
| - Le Centre Culturel d'Anatolie | 210,00 € |
| - Centre Socioculturel Talange | 42,00 € |
| - Centre Socioculturel La Louvière | 21,00 € |
| - Association Aroéven Lorraine | 12,00 € |

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de leur affectation ou de non réalisation de l'action.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :
Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40

Absents : 15

Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ